L'ARS Rhône-Alpes lance ce jour ses trois premiers appels à projet dans le champ de l'autisme

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan national autisme, trois appels à projet sont lancés ce jour par l'ARS Rhône-Alpes. Ils visent la création d'un établissement pour enfants (Institut médico-éducatif) dans le Rhône, et de deux services expérimentaux d'accompagnement pour adultes dans le Rhône et l'Ain. Les promoteurs intéressés ont près de deux mois pour déposer leur projet à l'ARS Rhône-Alpes.

1. L'institut médico-éducatif accueillera 20 enfants autistes lourdement handicapés âgés de 6 à 12 ou 14 ans du département du Rhône, et assurera un accompagnement éducatif, thérapeutique et pédagogique.
Il s'agit de répondre à la situation d'enfants atteints d'autisme ou de troubles envahissant du développement qui sont actuellement sans solution d'accompagnement et dont le nombre a été identifié à 64 lors de la campagne d'orientation des enfants en septembre 2010 dans le Rhône.
Pour répondre à la diversité des besoins de prise en charge, diverses approches seront proposées, dont les méthodes cognitivo-comportementales.

 Les crédits attribués par l'ARS Rhône-Alpes pour ce projet : **1 062 363 €**

2. Le service expérimental accompagnera 30 adultes autistes dans le Rhône âgés de 20 à 30 ans.
Ce service s'adresse à des adultes autistes ou souffrant de troubles envahissants du développement relativement autonomes ayant bénéficié d'un accompagnement en milieu ordinaire depuis l'enfance. L'intérêt de ce dispositif consiste à proposer des solutions de continuité d'accompagnement au moment du passage à l'âge adulte. Il s'agit d'offrir à ces jeunes adultes un soutien à la mise en oeuvre de leurs projets de vie, dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle, l'accès au logement et le suivi des soins.

Les crédits attribués par l'ARS Rhône-Alpes pour ce projet : **600 000 €**

3. L'équipe mobile pluridisciplinaire accompagnera 20 adultes autistes dans l'Ain.
Cette équipe, créée à titre expérimental, interviendra dans les établissements médico-sociaux, et en milieu ordinaire.
A ce jour, le département de l'Ain ne dispose pas d'équipement médico-social spécifique en faveur des personnes autistes. Pour autant, celle-ci sont orientées et accueillies dans les structures médico-sociales existantes. Au sein de ces structures médico-sociales, l'équipe mobile interviendra en soutien aux professionnels afin d'adapter leur prise en charge aux spécificités de l'autisme et de développer les bonnes pratiques. Son appui pourra être sollicité dans la gestion des comportements difficiles, pour prévenir les ruptures de prise en charge et permettre une bonne réintégration des personnes après une hospitalisation.
En milieu ordinaire, l'équipe apportera un accompagnement adapté aux personnes souffrant d'autisme à leur domicile, en tenant compte de toutes les dimensions de leur projet de vie : santé, accompagnement social.

 Les crédits attribués par l'ARS Rhône-Alpes pour ce projet : **300 000 €**

Ces trois projets expliciteront les relations avec les services de psychiatrie afin de garantir la continuité des soins, éviter les ruptures de prise en charge, les hospitalisations en urgence ou les séjours inadéquats en psychiatrie.

Les 3 avis d'appel à projets spécifique à chaque service ou structure ont été publiés au recueil des actes administratifs. Ils sont également accessibles sur le site internet de l'ARS Rhône-Alpes (www.ars.rhonealpes.sante.fr) ainsi que les cahiers des charges précisant les exigences attendues de chaque projet.
Les promoteurs intéressés sont invités à déposer ou envoyer leurs dossiers auprès de l'ARS Rhône-Alpes pour le 10 juin 2011 au plus tard.

Dans le courant du mois de septembre 2011, une commission spécialisée sera chargée de classer les projets reçus, au terme d'un processus de sélection basé sur des critères définis en amont par l'Agence régionale de santé et également disponibles sur le site internet de l'agence.